AEPVLC

Association Essonnienne des Professionnels de la Voix, du Langage et de la Communication

Association loi 1901

Afin d'être en règle avec la législation, chaque stagiaire doit devenir membre de l'association en adhérent de manière volontaire à l'AEPVLC. Il devra alors s'acquitter de sa cotisation d'un montant de 20 € :

– soit en la réglant en début d'année : l'accès aux formations de l'année 2026 vous sera alors ouvert;

– soit lors de l'inscription à une première formation pour l'année.

BULLETIN D'ADHESION 2026

Nom et Prénom :.....

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association « AEPVLC» et verse la somme de 20€, montant de la cotisation pour l'année 2026.

Fait à, le

Signature :

La cotisation est payable par *chèque* à l'ordre de l'AEPVLC,
par *CB* directement sur https://aepvlc.fr/paiement-en-ligne/
ou par *virement bancaire* avec le RIB ci-dessous.
Une facture acquittée vous sera envoyée par mail pour votre comptabilité.

	Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib
RIB FRANCE	18206	00083	65063676742	55

	International Bank Account Number	Bank Identification Code (BIC)
IBAN ETRANGER	FR76 1820 6000 8365 0636 7674 255	AGRIFRPP882

ETAMPES BASTILLE (00083)
Tél : 01 69 16 16 20

Nom et adresse du titulaire
ASSOC. AEPVLC

11 RUE DU HAUT PAVE

91150 ETAMPES